



ORGANISATION DU TRAITE DE L'ATLANTIQUE NORD
NORTH ATLANTIC TREATY ORGANIZATION

PLACE DU MARECHAL
DE LATTRE DE TASSIGNY
(Porte Dauphine)
PARIS-XVI
Tél. : KLEber 50-20

1205
Reg DPP
3220

ORIGINAL: ENGLISH
25th October, 1961

NATO SECRET
ANNEX C to
PO/61/793

SACLANT'S COMMENTS ON CANADIAN RESPONSE TO HIS PLAN OF ACTION
AS CONTAINED IN DOCUMENTS PO/61/722 AND PO/61/730

Reference: Annex G to PO/61/764

SACLANT notes with satisfaction that all Royal Canadian Naval forces in Category A meet the standards of readiness as set forth in MC 55/1.

2. Document PO/61/722 recommended that the Royal Canadian Navy be prepared to phase forward on request selected Category B units earmarked to SACLANT. At the present time, Canada does not intend to phase forward any more ships than reported in their reply to IRQ-61. However, SACLANT notes that:

- (a) Every effort will be made to maintain ships in refit at the highest level of availability.
- (b) In case of an emergency, it will be possible to bring a number of these units forward to Category A status.

3. SACLANT agrees with these measures and requests that they are not relaxed during the present period of tension.

4. With respect to infrastructure, SACLANT considers actions recommended by Canada to be very desirable provided that examinations can be started promptly. It is also considered most important that SACLANT be present in such examinations in order to present military requirements.

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DÉCLASSIFIÉ - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

ORGANISATION DU TRAITE DE L'ATLANTIQUE NORD
NORTH ATLANTIC TREATY ORGANIZATION

PLACE DU MARECHAL
DE LATTRE DE TASSIGNY
(Porte Dauphine)
PARIS-XVI
Tél. : KLEber 50-20

NATO SECRET
ANNEXE C au
PO/61/793

ORIGINAL : ANGLAIS
25 octobre 1961

OBSERVATIONS DU SACLANT SUR LES COMMENTAIRES DU CANADA
CONCERNANT SES PLANS D'ACTION QUI FIGURENT DANS
LES DOCUMENTS PO/61/722 ET PO/61/730

Référence : Annexe G au PO/61/764

Le SACLANT note avec satisfaction que les forces de la Marine royale canadienne de Catégorie "A" répondent toutes aux normes de préparation fixées dans le document MC 5D/1.

2. Il a été recommandé dans le document PO/61/722 que la Marine royale canadienne soit prête à faire passer sur demande en Catégorie "A" des unités choisies de Catégorie "B" réservées à SACLANT. Pour le moment, le Canada n'a pas l'intention de faire avancer de catégorie un nombre de navires dépassant celui qui est indiqué dans sa réponse à l'ARQ-61. Toutefois, le SACLANT note :

- (a) que les autorités canadiennes feront tout leur possible pour maintenir au plus haut degré de disponibilité les bâtiments actuellement en radoub ;
- (b) en cas d'urgence, il sera possible de faire passer dans la Catégorie "A" un certain nombre de ces bâtiments.

3. Le SACLANT approuve ces mesures et demande qu'elles ne subissent aucun relâchement dans la période actuelle de tension.

4. Pour ce qui est de l'infrastructure, le SACLANT estime que les mesures recommandées par le Canada sont tout à fait opportunes à condition que les examens puissent commencer rapidement. En outre, il considère sa propre présence indispensable au cours de ces examens, afin qu'il puisse indiquer quels sont les besoins militaires.

NATO SECRET